

Recours au Règlement—M. H. Gray

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député ce que nous faisons, de concert avec l'Association canadienne d'hygiène publique, pour éduquer le public. Comment le député peut-il se permettre d'affirmer que la recherche ne donne de résultats qu'au bout de cinq à dix ans? Les chercheurs ne se fixent jamais de délai. Je voudrais que le député évite ce genre de déclarations incendiaires, car ce n'est tout simplement pas le cas.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ALGOMA STEEL CORPORATION—L'AVENIR DES ACTIVITÉS MINIÈRES À WAWA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Jeudi dernier, Algoma Steel Corporation de Sault-Sainte-Marie annonçait qu'elle commencerait dans quelques jours à réduire ses activités à la mine de fer de Wawa en vue de fermer cette mine à moins qu'une solution ne soit trouvée au problème du tarif des marchandises de l'Algoma Central Railway. Puisque 350 emplois sont en cause dans les mines et au moins 2 000 autres dans le district, quand le gouvernement prendra-t-il une décision? S'engagera-t-il aujourd'hui à fournir l'aide nécessaire pour l'abaissement des tarifs à un niveau permettant la poursuite des activités minières à Wawa?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, depuis quelques mois déjà le député de Sault-Sainte-Marie nous demande de nous occuper de ce dossier. Des discussions suivies ont été entreprises il y a quelques temps et je crois comprendre que de bonnes nouvelles pourront être annoncées sous peu. Le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et les sociétés en cause poursuivent les pourparlers.

M. le Président: Il reste suffisamment de temps pour une autre question. Le député de Cape Breton Highlands—Canso.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES ARBRES DE NOËL DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a été sensibilisé aux préoccupations des producteurs d'arbres de Noël de la Nouvelle-Écosse quant à l'accès au marché américain. Peut-il garantir à ces producteurs que leurs exportations vers les États-Unis ne seront pas frappées d'un droit de douane en 1987?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt soutenu du député

pour cette question. Lors du passage du vice-président Bush et du secrétaire Baker à Ottawa mercredi dernier, nous avons abordé la question des bardeaux de cèdre et de la volonté de travailler ensemble au règlement du problème. Nous avons convenu de prendre des mesures en ce sens et le travail progresse. Espérons-le, nous réussirons à nous occuper du problème qui préoccupe le député et l'industrie de l'arbre de Noël de même que des problèmes d'autres secteurs. Je rappelle au député qu'une décision a été prise en mai dernier en réaction à un problème d'envergure nationale. Une solution à l'échelle du pays s'imposait. Nous continuerons de travailler à la recherche d'une telle solution.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION PRÉSUMÉE D'UN MOT ANTIRÉGLEMENTAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un mot qu'a employé le vice-premier ministre (M. Mazankowski) en répondant à l'une des questions qui lui ont été posées au cours de la période des questions qui vient de se terminer. J'ai entendu le vice-premier ministre employer le mot «fabrication» en répondant, je crois, à une question du chef de l'opposition. Selon le commentaire 320 de Beauchesne, certains mots sont devenus antiréglementaires depuis 1958, dont le mot «fabrication». Apparemment, celui-ci est devenu antiréglementaire le 27 janvier 1959, comme on peut le lire à la page 385 du *hansard* de l'époque.

En toute justice, je dois dire que je n'ai pas relevé toute la déclaration et la question dans son entier. Je suis tout disposé à ce que vous preniez simplement note de ce que je viens de dire de sorte que nous puissions consulter les bleus. Je serais alors en mesure de pousser l'affaire plus loin compte tenu de la façon dont le mot a été employé.

M. le Président: Je signalerai que la présidence doit faire preuve d'une extrême prudence et s'assurer que, si le mot a été employé, il l'a été au détriment d'un député. S'il a servi à décrire une série d'allégations faites à l'extérieur de la Chambre, c'est évidemment une tout autre affaire.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que vous avez bien décrit la façon dont j'ai employé le mot que conteste le leader parlementaire du parti libéral. Je n'ai certes accusé aucun député de fabrication. Si cela s'avérait être le cas à la lumière des bleus, ce serait pur accident et je serais tout disposé à me rétracter. Comme vous l'avez laissé entendre, monsieur le Président, je décrivais les sous-entendus, rumeurs, fabrications et autres affirmations non fondées qui entourent cette affaire. Je ne visais certes aucun député.

M. le Président: La présidence va consulter les bleus. L'explication se révélera peut-être suffisante.